

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **TREIZE MARS** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le six mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents :

Mme Marielle JUILIEN, Maire

MME Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, adjoints

MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Fanny ZINGER, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Jean-Baptiste DELEBECQUE a donné procuration à M. Nicolas BALMONT

M. Bernard CHATELAIN-CADET a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN

Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Christine CLAUDE

M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Sylvie CATTANEO

M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Yoann COURSEL

M. Hugo CHAVANNE

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE CONSEIL MUNICIPAL**N° 2024-022**

**Délégation de service
public de l'eau –
Avenant n°3**

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L1121-3 et L3131-5,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1411-3,

VU la délibération n°2020-096 en date du 18 novembre 2020 portant attribution du contrat de délégation de service public de l'eau à l'entreprise VEOLIA à compter du 1^{er} janvier 2021,

VU la délibération n° 2022-053 du 21 septembre 2022 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'eau potable,

VU la délibération n°2023-012 du 1^{er} mars 2023 portant retrait de la délibération n°2022-053 approuvant l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'eau potable,

VU la délibération n°2023-014 portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'eau,

CONSIDERANT la proposition d'avenant n°3 qui n'emporte pas de conséquence financière sur l'exécution du contrat et porte sur les deux points suivants :

- Dans l'intérêt des abonnés, la Collectivité a souhaité équiper certains compteurs avec des têtes émettrices pour faciliter le relevé de ces compteurs. Le bordereau des prix lié au contrat initial ne possédant pas de prix concernant la fourniture et la pose de compteurs équipés d'un système de radio relève, il a été décidé d'inclure des prestations supplémentaires encadrant cette évolution.
- Le second point de l'avenant porte sur mise à jour des dispositions portant sur la protection des données personnelles détenues par le délégataire.

APRES EN AVOIR DELIBERE**A l'unanimité – 26 voix pour**

D'APPROUVER l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public d'eau potable entre la commune de Doussard et VEOLIA, tel que proposé par le délégataire et présenté en annexe.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toute pièce afférente.

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JUILIEN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le



Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024



ID : 074-217401041-20240313-DELIB2024_023-DE





Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 074-217401041-20240313-DELIB2024_023-DE



Département de la Haute-Savoie Commune de DOUSSARD

Avenant n°3 au contrat de délégation du service public de l'eau potable

Département de la Haute-Savoie
Commune de Doussard

Contrat de délégation du service public de l'eau potable

Entre :

La Commune de Doussard, sise Route du Pont Monnet 74210 Doussard, représentée par son Maire, Madame Marielle JUILIEN, autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil municipal en date du *13 mars 2024 n° 2024-022*

Désignée ci-après « la Collectivité »,

D'une part,

Et :

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, Société en Commandite par Actions au capital de 2 207 287 340,98 euros, dont le Siège Social est au 21 rue de la Boétie à PARIS, immatriculée sous le numéro 572 025 526 au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, représentée par Monsieur David DEMERET, Directeur du Territoire Isère Savoie, dûment habilitée à cet effet,

Désignée ci-après « le Fermier »,

D'autre part,

Désignées ci-après ensemble « les Parties »,

Article 3 - Entrée en vigueur - Dispositions antérieures

Le présent avenant prendra effet à la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire.

Toutes les clauses et dispositions du Contrat et de son avenant non expressément modifiées par les présentes demeurent intégralement applicables.

Article 4 - Annexe

Est annexé au présent Avenant :

- Bordereau des Prix Unitaires (Annexe 1)

A Doussard, le 15/03/2024

Pour la Collectivité

La Maire



Marielle JULIEN



A Bernin, le

Pour le Délégué

Le Directeur du Territoire Isère Savoie -
Compagnie Générale des Eaux

David DEMERET

II A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La Commune de Doussard a délégué la gestion de son service public d'eau potable à la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux par un contrat de délégation de service public ayant pris effet au 1er janvier 2021 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027 (ci-après le « Contrat »).

Dans l'intérêt des abonnés, la Collectivité a souhaité équiper certains compteurs avec des têtes émettrices pour faciliter le relevé de ces compteurs. Le bordereau des prix lié au contrat initial ne possédant pas de prix concernant la fourniture et la pose de compteurs équipés d'un système de radiorelevé, il a été décidé d'inclure des prestations supplémentaires encadrant cette évolution.

En conséquence, les Parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1 - Modification du bordereau des prix unitaires

Le bordereau des prix unitaires est supprimé et remplacé par celui joint en Annexe 1.

Ces prix, établis en valeur de base au 1er janvier 2021, sont révisés semestriellement, par application des articles 10.5 et 11.1 du Contrat.

Article 2 - Obligations de neutralité

Conformément à l'article 1er de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, est inséré au Contrat un article 42.3 "Obligations de neutralité" rédigé comme suit :

"Le Déléguataire doit assurer l'égalité des usagers devant le service public et veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public. Il prend les mesures nécessaires à la garantie du respect des principes qui précèdent. À cet effet, il s'abstient notamment de manifester ses opinions politiques ou religieuses, et traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité. La même obligation est rappelée à ses salariés et cocontractants.

En cas de manquement constaté aux obligations qui précèdent, le Déléguataire sera mis en demeure par lettre recommandée avec avis de réception de cesser immédiatement le manquement. En l'absence de cessation du manquement grave et répété, la Collectivité pourra prononcer la résiliation pour faute, après mise en demeure et respect du principe du contradictoire selon les dispositions de l'article 83 du Contrat."

BORDEREAU DE PRIX COMPLEMENTAIRES DOUSSARD

	Unité	Prix HT
DSP		
Installation de chantier , Transfert d'engin	F	135,00 €
Démarches administratives (DICT, ATU, Arrêtés...)	F	60,00 €
Feux de signalisation	F	228,00 €
TERRASEMENT A L'ENGIN		
Pelle avec chauffeur	H	137,15 €
Plus value BRH pour terrain rocheux , gelé	F	221,00 €
Plus value surprofondeur au dela de 1,2m	dm/m	4,00 €
ENCOMBREMENT DU SOUS-SOL		
Croisement de réseau	U	95,00 €
Longement de réseau rencontré en fouille à moins de 0,70m :	ml	7,00 €
EVACUATION DE DEBLAIS EN DECHARGE		
Evacuation deblais avec 3t5	U	80,00 €
Evacuation deblais avec 6X4	m3	32,00 €
APPORT DE MATERIAUX		
Fourniture de 0/80 recyclé	m3	52,00 €
Fourniture de 0/31.5	m3	71,00 €
Fourniture de gravette	m3	71,00 €
Fourniture de béton	m3	490,00 €
Fourniture de terre végétale	m3	78,00 €
DEMOLITION DE CHAUSSEE		
Démoliton de chaussée ou trottoir revêtu quelque soit le revêtement :	m2	17,00 €
REFECTION DE CHAUSSEE		
Réfection provisoire de chaussée ou trottoir en enrobé à froid (5 à 10 cm d'épaisseur):	m2	80,08 €
Réfection définitive de chaussée par enrobé :	m2	109,13 €
REFECTION DE CHAUSSEE SUR RN ET CD (DDE) :	m2	240,02 €
PERCEMENT DE MUR OU MACONNERIE		
Perçement de mur épaisseur 0.30m pour canalisation jusqu'à diamètre 100mm inclus :	F	250,00 €
Passage sous seuil	F	140,00 €
CONFECTION DE REGARD		
REGARD PREFABRIQUE D = 800 P = 1,2 M :	U	832,64 €
REGARD PREFABRIQUE D = 1000 P = 1,2 M :	U	950,63 €
PLUS VALUE A REGARD 800 POUR SURPROFONDEUR :	U	41,77 €
PLUS VALUE A REGARD 1000 POUR SURPROFONDEUR :	U	53,63 €
FOURNITURE ET POSE TETE DE REGARD BETON 800 :	U	163,71 €
FOURNITURE ET POSE TETE DE REGARD BETON 1000 :	U	208,02 €
REMISE A NIVEAU D'OUVRAGE		
Remise à niveau de tampon de regard y compris toutes sujétions :	U	356,00 €
Remise à niveau de bouche à clé y compris toutes sujétions :	U	83,50 €
DISPOSITIF DE BRANCHEMENT (EN TRANCHEE OUVERTE)		
PRISE EN CHARGE DN 20 MM SUR CONDUITE :	U	335,96 €
PRISE EN CHARGE DN 25 MM SUR CONDUITE :	U	360,22 €
PRISE EN CHARGE DN 30 MM SUR CONDUITE :	U	384,61 €
PRISE EN CHARGE DN 40 MM SUR CONDUITE :	U	577,03 €
PRISE EN CHARGE DN 50 MM SUR CONDUITE :	U	699,17 €
PLUS VALUE POUR PRISE EN CHARGE PAR ELECTROSOUDEGE DN 20 MM :	U	68,31 €
PLUS VALUE POUR PRISE EN CHARGE PAR ELECTROSOUDEGE DN 25 MM :	U	95,12 €
PLUS VALUE POUR PRISE EN CHARGE PAR ELECTROSOUDEGE DN 30 MM :	U	121,65 €
PLUS VALUE POUR PRISE EN CHARGE PAR ELECTROSOUDEGE DN 40 MM :	U	163,71 €
PLUS VALUE POUR PRISE EN CHARGE PAR ELECTROSOUDEGE DN 50 MM :	U	219,75 €
FOURNITURE ET POSE POLYETHYLENE DN 25 MM :	ml	8,89 €
FOURNITURE ET POSE POLYETHYLENE DN 32 MM :	ml	11,00 €
FOURNITURE ET POSE POLYETHYLENE DN 40 MM :	ml	12,99 €
FOURNITURE ET POSE DE FOURREAU PVC DN 63 MM :	ml	8,18 €
FOURNITURE ET POSE DE FOURREAU PVC DN 90 MM :	ml	11,85 €
FOURNITURE ET POSE DE FOURREAU PVC DN 110 MM :	ml	14,31 €
FOURNITURE ET POSE GRILLAGE AVERTISSEUR DETECTABLE :	ml	2,40 €
FOURNITURE ET POSE BOUCHE A CLE REGLABLE :	U	254,02 €

DISPOSITIF DE BRANCHEMENT (TERRASSEMENT COMPRIS)

Forfait pour la réalisation d'un branchement comprenant : la signalisation, installation et repli de chantier; le terrassement mécanique ou manuel à 0.80 m de profondeur, y compris blindage et évacuation des déblais; la fourniture et pose de collier de prise en charge ou prise à vide ou té (en fonte ou en acier); la fourniture et pose de robinet de prise en charge tout bronze ; la fourniture et pose d'un tube tabernacle PVC et tête de bouche à clé ; la fourniture et pose de canalisation polyéthylène série 10 bars ; la fourniture et pose de grillage avertisseur à âme métallique ; la fourniture et pose de robinet avant compteur tout bronze ; la fourniture et pose d'un clapet anti-retour avec purgeur		
Branchement de 0 à 5ml pour un compteur DN15: comprenant le terrassement, la refecton de voirie, la prise en charge	F	1960,00 €
Branchement de 6 à 12ml pour un compteur DN15: comprenant le terrassement, la refecton de voirie, la prise en charge	F	2 620,00 €
Branchement de 12 à 20ml pour un compteur DN15: comprenant le terrassement, la refecton de voirie, la prise en charge	F	3995,00 €
Branchement de 20 à 50ml pour un compteur DN15 : comprenant le terrassement, la refecton de voirie, la prise en charge	F	5750,00 €
Branchement de 50 à 100ml pour un compteur DN15: comprenant le terrassement, la refecton de voirie, la prise en charge	F	8630,00 €
DISPOSITIF DE BRANCHEMENT EN TRANCHEE OUVERTE		
Branchement forfaitaire de 5 ml maximum diamètre de branchement 19/25 sur conduite DN inférieure à 150 mm :	F	245,53 €
Branchement forfaitaire de 5 ml maximum diamètre de branchement 24,8/32 sur conduite DN inférieure à 150 mm :	F	305,67 €
Branchement forfaitaire de 5 ml maximum diamètre de branchement 31/40 sur conduite DN inférieure à 150 mm :	F	365,56 €
Branchement forfaitaire de 5 ml maximum diamètre de branchement 19/25 sur conduite DN supérieure à 150 mm :	F	275,48 €
Branchement forfaitaire de 5 ml maximum diamètre de branchement 24,8/32 sur conduite DN supérieure à 150 mm :	F	336,86 €
Branchement forfaitaire de 5 ml maximum diamètre de branchement 31/40 sur conduite DN supérieure à 150 mm :	F	365,56 €
Plus value au delà de 5 ml diamètre de branchement 19/25 :	ml	11,85 €
Plus value au delà de 5 ml diamètre de branchement 24,8/32 :	ml	13,22 €
Plus value au delà de 5 ml diamètre de branchement 31/42 :	ml	19,34 €
COMPTAGE		
POSE ENSEMBLE DE COMPTAGE DN 15 :	U	94,58 €
POSE ENSEMBLE DE COMPTAGE DN 20 :	U	110,90 €
POSE ENSEMBLE DE COMPTAGE DN 30 :	U	192,62 €
POSE ENSEMBLE DE COMPTAGE DN 40 :	U	228,64 €
POSE ENSEMBLE DE COMPTAGE DN 15 AVEC CONSOLE :	U	130,63 €
POSE ENSEMBLE DE COMPTAGE DN 20 AVEC CONSOLE :	U	160,07 €
POSE ENSEMBLE DE COMPTAGE DN 30 AVEC CONSOLE :	U	287,24 €
POSE ENSEMBLE DE COMPTAGE DN 40 AVEC CONSOLE :	U	372,48 €
POSE COMPTEUR ET OUVERTURE BRANCHEMENT :	U	58,31 €
POSE COMPTEUR ET OUVERTURE ROBINET :	U	54,80 €
DEPOSE COMPTEUR ET FERMETURE BRANCHEMENT :	U	49,93 €
DEPOSE COMPTEUR ET FERMETURE ROBINET :	U	41,13 €
DEPOSE ET REPOSE D'UN COMPTEUR :	U	53,45 €
FERMETURE ET OUVERTURE DE BRANCHEMENT :	U	72,77 €
FERMETURE OU OUVERTURE DE BRANCHEMENT :	U	36,39 €
JAUGEAGE D'UN COMPTEUR :	U	37,62 €
DEPLACEMENT :	U	28,82 €
RELEVÉ CONVOQUE :	U	40,27 €
FERMETURE BRANCHEMENT POUR IMPAYÉ :	U	49,98 €
PLOMBAGE COMPTEUR SANS DEPLACEMENT :	U	4,80 €
FOURNITURE COMPTEUR DN 15 :	U	54,30 €
FOURNITURE COMPTEUR DN 20 :	U	65,31 €
FOURNITURE COMPTEUR DN 25 :	U	154,36 €
FOURNITURE COMPTEUR DN 30 :	U	170,96 €
FOURNITURE COMPTEUR DN 40 :	U	263,05 €
Remplacement de compteurs classique ayant subi les effets du gel, détériorés, disparus, y compris dépose, fourniture et pose du compteur, exécution des joints, pose des scellés, toutes fournitures, main-d'oeuvre et sujétions.		
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn15 :	U	84,68 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn20 :	U	128,05 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn30 :	U	275,71 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn40 :	U	428,54 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn50 :	U	604,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn60-65:	U	726,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn80 :	U	858,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn100 :	U	1045,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn150 :	U	1397,00 €
Remplacement de compteurs équipés d'un système de radiorelevé ayant subi les effets du gel, détériorés, disparus, y compris dépose, fourniture et pose du compteur, exécution des joints, pose des scellés, toutes fournitures, main-d'oeuvre et sujétions.		
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn15 :	U	136,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn20 :	U	158,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn30 :	U	368,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn40 :	U	543,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn50 :	U	642,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn60-65:	U	764,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn80 :	U	896,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn100 :	U	1083,00 €
Remplacement de compteur gelé ou détérioré Dn150 :	U	1435,00 €
Fourniture et pose de têtes émettrices (radiorelevé) sur compteur équipable		
Pour compteur de D.15 à 40	U	67,00 €
Pour compteur D. supérieure à 40	U	67,00 €

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024



ID : 074-217401041-20240313-DELIB2024_023-DE

Fourniture et pose de modules déportés (radiorelève) sur compteur équipable		
Pour compteur de D.15 à 40	U	120,00 €
Pour compteur D. supérieur à 40	U	120,00 €
Fourniture de tête émettrice sur compteur	U	37,50 €
intervention pour maintenance ou remplacement d'une tête émettrice	U	25,00 €
REGARD DE COMPTAGE		
Regard de comptage compact SGB ou similaire équipé pour recevoir un compteur et une canalisation PEHD DN 25 ou DN32 :	U	355,00 €
ROBINETTERIE ET FONTAINERIE		
FOURNITURE ET POSE VANNE OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 DN 40 MM :	U	237,66 €
FOURNITURE ET POSE VANNE OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 DN 60 MM :	U	296,36 €
FOURNITURE ET POSE VANNE OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 DN 80 MM :	U	355,63 €
FOURNITURE ET POSE VANNE OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 DN 100 MM :	U	474,18 €
FOURNITURE ET POSE VANNE OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 DN 125 MM :	U	649,18 €
FOURNITURE ET POSE VANNE OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 DN 150 MM :	U	762,08 €
FOURNITURE ET POSE VANNE OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 DN 200 MM :	U	1270,13 €
FOURNITURE ET POSE VOLANT POUR VANNE DN 40 A 80 MM :	U	50,81 €
FOURNITURE ET POSE VOLANT POUR VANNE DN 100 A 200 MM :	U	84,67 €
POTEAUX INCENDIE, BOUCHE D'ARROSAGE ET D'INCENDIE		
REPLACEMENT POTEAU D'INCENDIE BAYARD 100 MM HAUTEUR 1 M (type Emeraude CS n°4) SANS TERRASSEMENT :	U	1864,24 €
REPLACEMENT POTEAU D'INCENDIE BAYARD 100 MM HAUTEUR 1 M (type Emeraude CS n°4 CHOC) SANS TERRASSEMENT :	U	2278,00 €
REPLACEMENT POTEAU D'INCENDIE BAYARD 100 MM HAUTEUR 1 M 40 (type Emeraude CS n°4) SANS TERRASSEMENT :	U	2130,95 €
REPLACEMENT POTEAU D'INCENDIE BAYARD 100 MM HAUTEUR 1 M 40 (type Emeraude CS n°4 CHOC) SANS TERRASSEMENT :	U	2430,25 €
PLUS VALUE POUR POSE D'UNE ESSE DE REGLAGE 80 MM :	U	356,00 €
PLUS VALUE POUR POSE D'UNE ESSE DE REGLAGE 100 MM :	U	434,00 €
DEMONTAGE DE L'ENSEMBLE DE COMMANDE POUR GRAISSAGE DES PIECES ET VERIFICATION DU CLAPET DE FERMETURE :	U	171,65 €
REPLACEMENT DU VOLANT DE MANOEUVRE :	U	70,49 €
REPLACEMENT DU BOITIER DETANCHEITE SUPERIEUR :	U	64,40 €
REPLACEMENT DU NEZ DE POTEAU AVEC PRISES 65 MM :	U	332,52 €
REPLACEMENT DU NEZ DE POTEAU SANS PRISES 65 MM :	U	237,45 €
REPLACEMENT DU NEZ DE POTEAU AVEC PRISES 100 MM :	U	515,17 €
REPLACEMENT DU NEZ DE POTEAU SANS PRISES 100 MM :	U	237,45 €
REPLACEMENT D'UNE PRISE SYMETRIQUE 65 MM :	U	116,85 €
REPLACEMENT D'UNE PRISE SYMETRIQUE 100 MM :	U	166,73 €
REPLACEMENT DU CLAPET DE FERMETURE DE PIED :	U	158,30 €
REPLACEMENT DU SIEGE SURELEVE :	U	581,92 €
REPLACEMENT DU JOINT ENTRE SIEGE ET COLONNE :	U	523,61 €
REPLACEMENT DU JOINT ENTRE COUDE ET SIEGE :	U	523,61 €
REPLACEMENT DU GUIDE CLAPET ANTI-BELIER :	U	178,91 €
REPLACEMENT DU COUDE D'ARRIVEE :	U	704,85 €
REPLACEMENT DU CARTER DE VIDANGE :	U	527,35 €
REPLACEMENT DU CORPS DE VIDANGE :	U	560,61 €
REPLACEMENT DU SOUS-ENSEMBLE DE COMMANDE DE VIDANGE :	U	590,58 €
REPLACEMENT DU SOUS-ENSEMBLE DE COMMANDE CENTRAL :	U	278,66 €
REPLACEMENT DE LA COLONNE DE POTEAU :	U	1061,02 €
REPLACEMENT DU TUBE DE VIDANGE :	U	527,35 €
REPLACEMENT DU CROCHET DE PERTE AVEC SERRURE :	U	83,37 €
REPLACEMENT DU JOINT ENTRE LA COLONNE ET LE NEZ :	U	92,96 €
REPLACEMENT DE LA VIS DE MANOEUVRE ET 1/2 BAGUE :	U	262,98 €
REPLACEMENT DU JOINT ENTRE NEZ ET CHAPEAU :	U	92,96 €
REPLACEMENT DU CHAPEAU DE POTEAU :	U	152,21 €
REPLACEMENT DU JOINT ENTRE CHAPEAU ET BOITE DETANCHEITE :	U	92,96 €
REPLACEMENT DU SOUS-ENSEMBLE SERRURE DE COFFRE :	U	135,36 €
REPLACEMENT DE LA PORTE AVEC SERRURE :	U	204,90 €
REPLACEMENT DE LA PORTE SANS SERRURE :	U	172,82 €
REPLACEMENT DU SOCLE DE COFFRE :	U	226,45 €
REPLACEMENT DU COFFRE COMPLET :	U	657,55 €
REPLACEMENT BOUCHON 70 :	U	23,88 €
REPLACEMENT BOUCHON 100 :	U	47,53 €
HDSP PRESTATION EN REGIE		
Prise en charge par intervention :	Unité	51,70 €
Taux horaire Agent technique :	h	52,60 €
Taux horaire Electromecanicien :	h	70,00 €

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024



ID : 074-217401041-20240313-DELIB2024_023-DE